

CTS MEDITERRANEE

Procès verbal de la séance du 22 octobre 2012

Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CHSCT

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

Marc Célié - Adjoint scientifique et technique

Pour les représentants du personnel

Francis Cognard - CGT Culture Titulaire

Florence Parent - CGT Culture Titulaire

Sylvie Mathie - CGT Culture Suppléant

Anne Richier - CGT Culture Suppléant

Experts :

Frédéric Josphe

Isabelle Schwindenhammer

Sébastien Barberan

Prise de notes

Sylvie Petit - Assistante

Ordre du jour de la séance

- 1- Adoption des procès-verbaux des séances du 15/9/2011 et du 20/6/2012 (pour avis)
- 2- Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour info)
- 3- Note relative aux correspondants de centres (pour avis)
- 4- Note sur les réunions hebdomadaires sur les chantiers (pour info)
- 5- Suivi et prévisions d'activité (pour info)
- 6- Suivi de la concurrence (pour info)
- 7- Suivi des effectifs non permanents (pour info)
- 8- Projet de procédure d'accueil des CDD (pour avis)
- 9- Suivi de l'application de la règle du 75/25 (pour info)
- 10- Questions diverses

François Souq ouvre la séance à 9h55, transmet la feuille d'émargement et acte que Florence Parent est désignée secrétaire adjointe pour cette séance.

Antoine Rabine propose d'attendre l'arrivée de Marc Célié pour traiter le point Suivi et prévisions d'activité.

Florence Parent suggère de modifier l'ordre du jour selon l'ordre suivant : note relative aux correspondants de centre, note sur les réunions de chantier, suivi des points, projet de procédure d'accueil des CDD et de reporter l'adoption des procès-verbaux en début d'après-midi.

François Souq valide la modification de l'ordre du jour.

Point 3 - Note relative aux correspondants de centre (pour avis)

François Souq revient sur le fonctionnement de cette mission. En l'absence de postes officiels de gestionnaires de centre, la direction interrégionale a mis en place une mission de correspondants dans certains centres. Cette mission est limitée dans le temps dans l'attente de la mise en place de la réorganisation initiée par le siège et qui devrait comporter des postes de gestionnaires de moyens de centre.

François Souq présente les grands axes de la réorganisation qui doit être soumise aux instances centrales. L'objectif est d'harmoniser le fonctionnement des différentes interrégions, de renforcer la mission des AST avec notamment des moyens dédiés à la gestion des centres et à la gestion opérationnelle (assistants techniques, assistants opérationnels), disposer d'une capacité de coordination de l'activité avec l'adjoint administrateur ; ce dernier point existant déjà en Méditerranée.

Il souligne que ce projet de réorganisation est encore au stade du projet. Le rôle du gestionnaire des moyens des centres devrait comporter la gestion des moyens matériels du centre, le suivi des approvisionnements de chantier en petit matériel et un certain nombre d'autres fonctions telles que les DT/DITC. Ce projet devrait permettre d'intégrer sur postes les chargés de mission.

Anne Richier souhaite savoir si cette architecture intègre le poste d'assistant de prévention.

François Souq précise que la demande pour avoir un assistant de prévention en Paca a été transmise à la DRH. Un appel à candidature sera lancé prochainement.

Antoine Rabine souligne que l'organisation future prévoit à priori une mission et non pas un poste d'assistant de prévention. Une première réunion de travail propre à l'interrégion a eu lieu ; le siège doit rencontrer les autres interrégions avant de transmettre un schéma définitif d'organisation qui devra être présenté aux instances représentatives du personnel centrales et validé par le conseil d'administration.

Anne Richier souhaite connaître l'information qui sera transmise au personnel scientifique et technique sur ce schéma d'organisation.

François Souq répond qu'il a présenté en priorité le schéma aux agents fonctionnels directement concernés. Une information pourra être donnée aux agents opérationnels lors des prochaines réunions de service.

Antoine Rabine confirme que l'assistant de prévention, sur la base 50 % du temps de travail, devrait rester une mission dans la nouvelle organisation. Il ajoute qu'à priori, un gestionnaire des moyens de centre est prévu pour les centres de plus de 15 agents, ce qui devrait amener à quatre postes pour l'interrégion.

Sébastien Barberan souhaite savoir si la mission de correspondant de centre préfigure la fonction de gestionnaire de moyens des centres.

François Souq répond par la négative. La mission de correspondant consiste surtout à assurer un relai vis-à-vis du logisticien ou de l'AST.

Antoine Rabine rappelle que de nombreux points d'interrogations subsistent encore sur la fonction de gestionnaires des moyens des centres, par exemple la gestion des DT/DICT.

Francis Cognard précise qu'il n'a pas reçu de lettre de mission de correspondant de centre qu'il assume depuis longtemps.

François Souq va régulariser la situation, tout en précisant que l'ordre de mission fait foi.

Florence Parent ne voit pas le nombre de jours octroyés pour cette mission dans le projet de note.

François Souq précise que pour le centre de Marseille, un quota de 10 % du temps de travail avait été retenu. Or les besoins sont souvent supérieurs et les dotations de temps de travail peuvent augmenter. Par ailleurs, le centre de Perpignan ne demande pas le même temps de traitement que Marseille. Il propose d'ajouter une quotité de temps minimum.

Florence Parent s'interroge sur les liens des correspondants de centre avec les agents rattachés au centre. Ceci nécessiterait d'afficher la liste des correspondants actuels afin que les agents sachent à qui se référer en cas de besoin.

François Souq considère que les responsables d'opération expriment des besoins qu'ils transmettent aux AST. La mission du correspondant n'est pas une fonction de magasinier et n'a pas pour objet d'être un interlocuteur pour l'ensemble des agents. C'est l'AST qui assure la responsabilité du centre.

Antoine Rabine pense qu'en revanche, le poste de gestionnaire des moyens de centre sera plus vaste et nécessitera de mieux définir les liens évoqués.

Florence Parent demande de spécifier dans la note que chaque demande doit transiter par l'AST pour les agents rattachés au dit centre.

Florence Parent s'interroge sur l'articulation de la mission du correspondant de centre avec celle de gestionnaire de collection.

François Souq précise que le gestionnaire de collection n'est pas un gestionnaire de dépôt. Il est chargé de suivre la politique générale de traitement des collections sur les opérations et de suivre la dévolution du mobilier à l'Etat. Gérer la sortie définitive du mobilier des centres archéologiques n'équivaut pas à prendre en charge la manutention.

Sébastien Barberan pense que les deux fonctions sont liées compte tenu de l'encombrement des locaux.

François Souq répond que la note sur les correspondants de centre vise à préciser le fonctionnement actuel en l'absence de poste de gestionnaire de moyens de centre. C'est une mission allégée qui se limite à l'information de la hiérarchie. Il rappelle que le rôle des gestionnaires de collections n'est pas d'assurer la manutention des collections anciennes. C'est l'AST qui décidera de l'organisation et du traitement de ces collections. Les protocoles avec les différents SRA devront être revus afin de déterminer les modalités pour transférer les collections. Cet objectif demande de rencontrer chaque SRA pour mettre en place une politique commune et homogène pour chaque région.

Francis Cognard émet un avis négatif sur la taille des caisses que le SRA exige pour stocker le matériel aux dépôts des Milles. Les aménagements du centre devront être prévus en fonction de ce type de matériel, ce qui a des conséquences non négligeables.

François Souq considère que cette remarque s'intègre dans les discussions à mener avec les SRA.

Sébastien Barberan désire avoir des précisions sur le rôle de gestionnaire de moyens de centre dans le futur process d'organisation.

François Souq pense que ce profil de poste va évoluer en fonction des options de réorganisation décidées.

Antoine Rabine donne des précisions en fonction de ce qui est connu aujourd'hui ; le gestionnaire de moyens des centres à en charge la gestion du matériel du centre, le contact avec les entreprises de travaux dans le centre, l'approvisionnement des chantiers en fournitures et équipements.

François Souq redit que la note explicite uniquement la mission actuelle dans l'attente de la réorganisation.

Anne Richier préconise d'ajouter à la note une liste des centres et de leurs correspondants et de la diffuser à l'ensemble des agents.

François Souq valide cette requête.

Sébastien Barberan souhaite savoir si le recrutement des gestionnaires de moyens de centre fera l'objet d'un appel à candidature.

François Souq indique que le mode de recrutement pour ces postes comme pour les autres sera fixé dans les instances centrales et probablement identiques pour l'ensemble des interrégions.

Francis Cognard propose de profiter de la période transitoire pour réaliser des tests sur la mission de correspondants.

François Souq répond que cette expérimentation serait difficile à mettre en œuvre dans ce contexte, que les postes de GMC existent déjà ailleurs et que les correspondants de centre n'ont été créés que pour parer à l'urgence de la situation.

Antoine Rabine pense que modifier cette mission à quelques mois de l'ouverture des postes de GMC n'est pas envisageable.

Florence Parent souhaite savoir quel est le devenir des correspondants de centre.

Antoine Rabine répond que ces agents pourront postuler entre autres sur les postes de GMC et rappelle que les chargés de mission restent à priori prioritaires lors des ouvertures de poste. Cependant, la direction interrégionale ne dispose pas de toutes les précisions sur le processus de pourvoi des postes.

Sébastien Barberan s'enquiert du devenir de la gestion du centre de Saint-Estève.

Pour Antoine Rabine, ce centre devrait être à priori être géré par le gestionnaire du centre de Villeneuve-les-Béziers. Toutefois, en l'état actuel de la réorganisation, il est aléatoire de tirer des conclusions. Beaucoup de choses peuvent encore changer.

Anne Richier reprend le profil de Gestionnaire de centre qui comprend la gestion des DT DICT et qui amène à s'interroger sur le devenir des gestionnaires actuels des DT/DICT.

François Souq répond que la complexité de ce dossier est désormais reconnue et fera l'objet d'un point spécifique lors de la réunion des directeurs interrégionaux du 25 octobre. En effet, la gestion des DT DICT, au delà de la sécurité, conditionne la programmation des opérations plus fortement qu'auparavant.

Antoine Rabine considère que cette mission est difficilement compatible avec celle d'assistant technique ou de gestionnaire de moyen de centre ; mais là encore, la situation peut évoluer.

Francis Cognard rappelle que les agents qui traitent les DT DICT rencontrent une surcharge de travail réelle.

Antoine Rabine précise que la direction interrégionale a mis en place une organisation provisoire permettant de gérer cette période transitoire dans l'attente de la réorganisation fonctionnelle. Durant cette phase, quatre agents à mi-temps sont dédiés à la gestion des DT

DICT, 2 en Languedoc-Roussillon et 2 en Paca. Un agent est actuellement formé pour le secteur Paca afin de soulager la charge de travail de l'agent en charge habituellement de cette mission.

François Souq présente la note au vote sous réserve des modifications.

Les représentants du personnel demandent de recevoir la note corrigée avant de voter.

François Souq reporte le vote au début d'après-midi.

Pause

Arrivée de Frédéric Joseph

Point 4 - Note sur les réunions hebdomadaires sur les chantiers (pour avis)

François Souq présente le projet de note sur les réunions de chantier. Celle-ci découle directement de l'instruction DG 123 dans laquelle le responsable d'opération sur les fouilles se doit d'informer son équipe sur l'adaptation des contraintes de sécurité à l'évolution du chantier, sur l'état d'avancement de ce chantier, les méthodes et résultats scientifiques...

Il rappelle qu'il souhaite, au vu de l'importance du sujet, discuter de ce sujet avec les responsables d'opération et non pas seulement diffuser une note supplémentaire. Dans ce cadre, une réunion avec l'ensemble des responsables d'opération est prévue. La note sera diffusée dans un deuxième temps.

Francis Cognard revient sur l'ordre des points abordés dans le projet de note et rappelle que c'est avant tout la mise en œuvre de la DG 123 qui prime.

Florence Parent considère elle aussi que le projet de note doit présenter en premier le point sécurité. En effet, le positionner en dernier point minimise l'importance de ce sujet.

François Souq trouvait logique que le rappel des contraintes de sécurité fasse suite au processus d'avancement du chantier mais accepte de modifier la note en ce sens.

Anne Richier demande que le mot contrainte soit remplacé par le mot consigne et de mentionner que celles-ci sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure du chantier. Il est également nécessaire d'insister sur l'utilité de remplir le registre hygiène et sécurité.

François Souq souligne qu'il ne s'agit pas d'écrire une note générale de prévention mais une note sur un sujet particulier qui en découle. Il préfère éviter de diluer l'information.

Francis Cognard insiste sur le fait qu'il faut faire comprendre au responsable d'opération que remplir le registre de sécurité apporte une aide précieuse.

François Souq fera donc un rappel de procédure aux responsables d'opérations pour les sensibiliser sur l'importance des documents en leur possession, à remplir et à retourner à la direction interrégionale.

Florence Parent souhaite que les réunions de chantier fassent l'objet d'un compte-rendu écrit des décisions prises pour diffusion sur le chantier.

Frédéric Joseph propose un relevé de décision pour formaliser le résultat de la réunion de chantier.

François Souq répond qu'il n'est pas favorable à cette demande. Il considère qu'initier ces réunions représente déjà une avancée qui ne doit pas être alourdie par des contraintes administratives.

Florence Parent regrette que cette note soit abordée au point de l'ordre du jour avec la mention pour information et non pour avis.

François Souq explique que cette note est proposée pour information car elle est la déclinaison d'une note nationale.

Anne Richier demande de soumettre la note au CHSCT Méditerranée qui aura lieu en décembre.

François Souq valide cette demande.

Frédéric Joseph considère qu'une note déclinée d'une note nationale n'exclut pas d'être présentée pour avis en CHSCT local.

François Souq répond que cette décision a été prise en accord avec les services centraux. En revanche, les modifications telles que l'ordre des points mentionnés, l'information transmise à l'ensemble des agents de l'interrégion, les consignes de sécurité en fonction de l'évolution des chantiers seront prises en compte. A la demande d'Isabelle Schwindenhammer, François Souq ajoute la mention « réunion hebdomadaire » en objet.

Sébastien Barberan préconise de ne pas limiter les réunions aux opérations de fouille.

François Souq accepte d'ajouter dans le texte de la note les diagnostics importants.

Sébastien Barberan d'autre part, demande ce que signifie une brève réunion.

François Souq répond que cette appréciation est laissée au responsable d'opération afin de ne pas perturber le déroulement du chantier. La note va donc être modifiée et soumise au CHSCT Méditerranée de décembre.

Les représentants du personnel demandent d'inclure le terme stratégie de fouille et organisation du post-fouille. En effet, ces réunions peuvent permettre d'organiser la phase de post-fouille et doivent inciter les responsables d'opération à partager cette phase avec les agents.

Florence Parent demande d'ajouter après « méthodes employées », le complément suivant « de la prévention et de la sécurité ».

Antoine Rabine rappelle que cette note n'est pas une note sur la prévention et la sécurité en général qui existe déjà mais une note particulière pour les réunions de chantier. Un rappel sera fait en réunion sur la nécessité de retransmettre à la direction interrégionale le registre hygiène et sécurité suffisamment en amont pour engager les actions correctives si nécessaire.

Florence Parent souhaite savoir en cas d'absence de réunions de chantiers si un recours existe pour les agents.

Francis Cognard considère que les AST doivent faire appliquer la note.

Frédéric Joseph estime que les AST font des visites sur les chantiers importants et peuvent donc intervenir auprès du responsable d'opération si la procédure n'est pas respectée.

Frédéric Joseph signale qu'il a quelques corrections à effectuer sur un procès-verbal.

François Souq confirme le report de l'adoption des procès-verbaux en début d'après-midi.

Point 2 - Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour info)

Antoine Rabine reprend les points. Les procès-verbaux sont désormais intégrés régulièrement dans le portail intranet. Tous les procès-verbaux du CHSCTS sont intégrés, pour le CTS, seuls restent à intégrer les procès-verbaux signés aujourd'hui. La diffusion des classeurs de procès-verbaux dans les centres est également effectuée.

Sébastien Barberan demande que les classeurs ne soient pas dans les bureaux des AST mais dans le centre.

Antoine Rabine précise que les classeurs ont été mis dans les bureaux des AST afin d'éviter de les égarer à nouveau. L'instruction DG 121 sur le tutorat pourra s'appliquer notamment sur les opérations grands travaux. Il précise que son application doit faire l'objet d'une information préalable à la DST qui valide.

Anne Richier souhaite savoir si le budget de 20 jours est global ou par opération.

François Souq précise que ces 20 jours constitue un budget global.

Antoine Rabine précise que dans les interrégions ayant pratiqué cette instruction, seuls un ou deux agents par an ont été concernés.

Frédéric Joseph indique que le Canal Seine Nord a permis d'appliquer le tutorat un peu au delà.

Florence Parent considère tardive la diffusion de l'instruction compte tenu de son année d'émission en 2009.

Antoine Rabine précise que dans la pratique, ce tutorat a été appliqué çà et là de manière informelle.

Florence Parent regrette justement l'aspect informel alors que le budget existait.

Frédéric Joseph indique que la demande de tutorat doit être transmise à la DST car ce budget est un budget DST.

Antoine Rabine reprend le suivi des points abordés. Un bilan des indemnités de suppléance de l'année sera transmis et commenté lors du prochain CT.

Frédéric Joseph préconise de sortir les points du suivi de l'ordre du jour dès qu'ils sont considérés comme fait.

Antoine Rabine convient que certains points pourront être retirés du tableau : la diffusion des procès-verbaux, la note mission sur les correspondants de centre, la note sur le tutorat, les conventions avec les collectivités territoriales transmises en séance.

Florence Parent souligne que les conventions à transmettre concernent également les conventions avec les UMR.

François Souq répond que les conventions avec les laboratoires ne sont pas transmises à la direction Interrégionale par le siège. En revanche, la convention avec le musée d'Arles concerne la communication.

Anne Richier rappelle qu'il avait été demandé d'avoir une liste des conventions comportant la mention signée, à signer, encours...

François Souq dit qu'il a transmis toutes les conventions signées. Il transmettra également les conventions avec les musées. Pour les conventions avec les UMR, la direction interrégionale n'a pas d'information de la DST qui gère ce dossier. François Souq propose aux représentants du personnel d'interroger le CTC sur ce point.

Antoine Rabine indique que ce qui est abordé en instance centrale n'a pas à être revu en instance locale. L'instruction relative à la répartition du travail entre les instances centrales et locales fait l'objet d'une révision qui devrait permettre une clarification du fonctionnement.

Frédéric Joseph confirme que l'articulation entre les instances locales et centrales est effectivement à redéfinir mais qu'un projet de calendrier permettant d'établir les modalités de fonctionnement et de traitement des dossiers (traitement des dossiers en instance centrale, puis en instance locale ou l'inverse) doit également être abordé. Il précise qu'aucune discussion n'est à l'ordre du jour en ce moment.

Antoine Rabine reprend le sui des points : le bilan de la remise des RFO et la réflexion sur la gestion des déchets de chantier restent à traiter. Le document « qui contacter » a été diffusé

tardivement. Il sera désormais inclu dans la documentation liée à la procédure d'accueil des CDD.

Florence Parent constate que les numéros de téléphone ne figurent pas sur ce document.

Sébastien Barberan note que les correspondants de centre ne figurent pas sur ce document.

Antoine Rabine rappelle que les correspondants de centre sont missionnés et ne sont pas à priori sollicités par les agents. Leur mission consiste à faire remonter l'information.

François Souq dit que la note mentionne que les AST sont les interlocuteurs, de ce fait les numéros de portable devront être rajoutés.

Antoine Rabine a transmis un point sur les etp de cdd arrêté au 31 août. La consommation est suivie mensuellement. Si le budget doit être augmenté, il devra faire l'objet d'une décision modificative. Le budget actuellement engagé est de l'ordre de 13 etp.

Frédéric Joseph demande si tout le budget est consommé.

Antoine Rabine explique que ce n'est pas le cas actuellement mais que le démarrage des grands travaux devrait contribuer largement à la consommation du budget.

François Souq dit qu'il est difficile de répondre précisément à cette question, en effet le moindre report de chantier fait varier les chiffres en fin d'année. François Souq pense néanmoins que le budget sera consommé.

Frédéric Joseph souligne que l'établissement a du mal à prévoir et organiser l'activité en début d'année. En revanche, en fin d'année, l'Inrap connaît souvent une forte activité, la difficulté consiste à changer d'année budgétaire.

Antoine Rabine confirme que certains contrats vont au-delà du 31 décembre. Et qu'il transmettra un bilan plus précis en fin d'année. Concernant la formation déconcentrée, il rappelle qu'une réunion s'est déroulée le 1^{er} octobre dans laquelle les représentants du personnel ont transmis un document qui a été remis au service formation.

Une réunion a ensuite eu lieu avec le service formation. L'accent a été mis sur l'accompagnement à l'encadrement d'équipe par le siège et la formation à la prévention pour la direction interrégionale. L'augmentation de l'activité va en effet générer une augmentation de l'embauche de CDD qui nécessitera des formations. Les formations considérées comme prioritaires sont le stage sécurité pour les responsables d'opération, le stage Caces, le brevet SST.

Frédéric Joseph souhaite savoir si des demandes spécifiques pour l'interrégion ont été transmises.

Antoine Rabine cite notamment la demande des représentants du personnel visant à obtenir des crédits pour réaliser des formations sur le terrain. La DRH n'exclut pas les formations liées aux opérations mais répond qu'elles s'inscrivent dans le cadre du plan de formation, doivent respecter la politique de formation, par exemple sur les gestes et postures et doivent comprendre projets pédagogiques et formateurs internes.

Frédéric Joseph dit que pour les jeunes responsables d'opération, rencontrer des responsables d'opération confirmés sur le terrain durant une journée présente de nombreux points positifs et conforte leurs compétences. Ces formations ponctuelles ne rencontrent pas un aval favorable du siège qui préfère des formations très cadrées.

Anne Richier préconise d'étendre le tutorat aux techniciens dans le cadre du 75/25.

Antoine Rabine rappelle que l'instruction DG 121 ne le prévoit pas.

Frédéric Joseph souligne que le tutorat est très peu utilisé et de plus les budgets ne se reportent pas d'une année sur l'autre. La formation doit se définir lors de l'entretien annuel de formation qui n'est actuellement pas fait. Ce dysfonctionnement engendre un plan de formation qui ne correspond pas forcément aux attentes et aux besoins des agents. Le plan

de formation doit se définir à partir des besoins des directions interrégionales et non l'inverse. En période de moindre activité, souvent au premier trimestre, la formation pourrait être favorisée. La DRH a engagé un effort dans ce sens mais un travail considérable reste à faire.

Antoine Rabine poursuit le suivi des points : la visite du centre de Saint-Estève a été effectuée, le compte-rendu reste à diffuser ; les installations informatiques du bureau d'accueil de Villeneuve les Béziers ont été réalisées ; la mise en place du correspondant de base d'Eguilles également.

Florence Parent demande si cette mission a fait l'objet d'un appel à candidature.

François Souq répond que l'AST a demandé aux agents du centre si l'un d'entre eux était susceptible d'être intéressé par cette mission.

Florence Parent ne pense pas que tous les agents de la base d'Eguilles aient été informés de cette mission vacante.

Antoine Rabine affirme que c'est une mission ponctuelle dans l'attente de la réorganisation et de la création des postes de GMC. Concernant la présence d'un membre de la DST aux instances locales, il transmet la réponse obtenue du siège : à partir du moment où ces points ont déjà été discutés dans les instances centrales, il n'y a pas matière à les examiner dans les instances locales. Par ailleurs, il n'est pas envisageable que des cadres du siège se rendent dans toutes les instances locales.

Francis Cognard considère que la DST est absente de toute vie de l'établissement, ce qui devient très problématique.

Frédéric Joseph souligne que ce constat relève d'une volonté politique de la direction générale, qu'il faudrait que le rôle de la DST change au sein de l'établissement et ne reste pas un rôle secondaire. La priorité de l'établissement est la gestion administrative, la DST n'est de surcroît pas une direction opérationnelle ; il ne remplit pas le rôle que souhaitent les agents.

Face à l'insistance des représentants du personnel pour obtenir la présence d'un membre de la DST lors des instances locales, Antoine Rabine répond qu'une réponse a été obtenue et qu'elle est négative. Les représentants du personnel ont la possibilité d'aborder ces questions dans les instances centrales. Concernant les colloques, un bilan a été transmis précisant le budget, les refus détaillés.

Florence Parent demande le nombre d'agents correspondant aux 194 jours hommes.

François Souq ne peut répondre en l'état ; la question portait sur les refus de départ en colloque pour les agents sous CDD. En l'occurrence, le seul refus de ce type en 2012 concernait un colloque qui se déroulait en dehors des périodes de contrat de l'agent et qui de plus devait rendre un rapport en urgence.

Isabelle Schwindenhammer précise que la demande a été transmise durant sa période de contrat.

Frédéric Joseph répond qu'administrativement, il est impossible de faire un ordre de mission et de rembourser des frais durant la période de carence. L'agent comptable refusera le remboursement des frais si un agent n'est pas en contrat avec l'établissement. Il souhaite savoir si les autorisations de départ en colloque concernent les auditeurs ou les intervenants.

François Souq confirme que les autorisations concernent les deux si les budgets le permettent. Dans le cas contraire, ce sont les intervenants qui sont prioritaires. François Souq complète ses propos en signalant que 3 demandes de colloques ont été refusées car elle se déroulait sur la même période qu'un stage sécurité considéré comme prioritaire.

Pause à 12h45

Réprise de la séance à 14h00

Point 1 - Adoption des procès-verbaux (pour avis)

Antoine Rabine indique que le règlement intérieur a été joint à la documentation et qu'il a été adopté au mois de juin.

Procès-verbal du 15 septembre 2011

Frédéric Joseph demande d'ajouter à la page 7 paragraphe 3 : de formation, page 7 paragraphe 5 : entretien individuel d'évaluation, page 7 de supprimer « est étudié depuis plusieurs années », au paragraphe 7 d'ajouter « entretien individuel de formation », page 7 paragraphe 7 : entretiens d'évaluation, Page 9 d'ajouter 2009 et page 25 l'AST.

François Souq soumet au vote sous réserve des modifications le procès-verbal du CTS Méditerranée du 15 septembre 2011.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du 20 juin 2012.

François Souq soumet au vote le procès-verbal qui n'a fait l'objet d'aucune modification.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Frédéric Joseph demande d'aborder les points 7 et 9 dès maintenant. Il revient sur la note sur les réunions de chantiers qui doit d'abord être présentée au CHSCT Méditerranée avant d'être abordé en CT.

François Souq valide la modification d'ordre du jour. Il fera une interruption de séance afin de modifier la note sur les correspondants de centre.

Point 7 – Suivi des effectifs non permanents (information)

Antoine Rabine remet, comme à chaque séance, la liste contrats et celle des agents sous CDD avec les cumuls de jours. En fin d'année, un bilan plus complet sera diffusé.

Au 31 août 2012, 14 ETP CDD ont été engagés. La durée des contrats retenue est la plus longue possible conformément à la nouvelle instruction du siège et porte généralement sur plusieurs opérations.

Frédéric Joseph demande à recevoir pour le CT de décembre, un état global mentionnant le nombre de contrat par personne, la durée moyenne... Il aborde le cas d'un agent ayant un contrat initial de 62 jours, puis un avenant de 60 jours et un autre avenant de 30 jours soit 152 jours au total.

Antoine Rabine répond que l'interrégion Méditerranée établit des contrats d'une durée moyenne relativement longue. Il peut y avoir des exceptions qui en l'occurrence, peuvent s'expliquer dans le cadre de responsabilités de diagnostics ou par un contexte de moindre activité comme en début d'année par exemple.

Frédéric Joseph préconise d'établir la liste par année et par agent notamment pour l'état de fin d'année. La période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année permet de vérifier si les agents entrent dans le cadre des effectifs permanents.

Anne Richier constate que la majorité des CDD Paca apparaissent sur « la Zac d'Ussol ».

Antoine Rabine confirme que dans ce listing, seul le premier chantier mentionné apparaît.

François Souq résume la demande : le nombre de contrats durant la période de référence et la durée correspondante par agent.

Frédéric Joseph ajoute le nombre de contrats par agent, un bilan synthétique et des données sur les effectifs permanents donc présents 10 mois sur 12.

Florence Parent note qu'il est intéressant de voir le nombre de primo-contractants sur les états.

Antoine Rabine explique qu'il y en avait peu jusqu'à présent car l'interrégion fonctionnait avec une vingtaine d'agents réguliers depuis plusieurs années en raison de la faible activité. Il précise qu'en ce moment, une quinzaine de primo-contractants sont venus s'ajouter aux effectifs.

Frédéric Joseph met en avant l'intérêt de fidéliser les agents.

Isabelle Schwindenhammer demande à être rassurée sur l'emploi des CDD réguliers.

Antoine Rabine précise que les besoins en personnel supplémentaires sont traités selon l'ordre suivant : les personnels sous CDI disponibles dans les autres interrégions, les CDD dits réguliers puis les CDD primo-contractants.

François Souq ajoute que dans la mesure où les agents assurent un travail de qualité, cette hiérarchie de recrutement sera respectée.

Isabelle Schwindenhammer fait savoir qu'il existe des cas de CDD réguliers au chômage alors que des primo-contractants sont embauchés (2 cas cités).

François Souq souligne que les équipes sont mises en place sur les périodes les plus longues possibles ; ce qui peut expliquer que sur des périodes courtes, certains n'aient pas été contactés. Ces quelques exceptions ne relèvent pas d'une volonté délibérée.

Frédéric Joseph demande si des CDI d'autres interrégions interviennent.

Antoine Rabine signale que c'était le cas l'été dernier (environ 15 agents) mais beaucoup moins cette année. L'interrégion GSO a proposé une dizaine d'agents qui restent à confirmer, l'interrégion RAA n'a pas répondu pour le moment et l'interrégion CIF a proposé un responsable d'opération et deux techniciens qui sont intervenus dans les Alpes Maritimes cet été. Il ajoute que l'inverse existe aussi : un topographe de Méditerranée travaille sur le Canal Seine Nord Europe et un spécialiste travaille partiellement en Normandie.

Frédéric Joseph demande quels sont les agents qui travaillent pour l'interrégion de façon permanente.

François Souq considère qu'une vingtaine d'agents sont concernés.

Frédéric Joseph aborde les quelques agents qui interviennent pendant 9 ou 10 mois pour l'interrégion.

François Souq répond que c'est exceptionnel. Les CDD sont généralement embauchés sur des postes spécialisés, ce qui ne permet pas d'atteindre 10 mois dans l'année. Les agents qui travaillent régulièrement sont embauchés environ 5 à 6 mois par an.

Il explique la situation actuelle. Sur la région Paca, l'activité commence à se situer à un niveau permettant d'assurer le plein-emploi. La structure de l'activité a changé également ; des chantiers de moyenne importance permettent de mieux réguler l'emploi (plutôt qu'un ou deux gros chantiers par an comme précédemment). En Languedoc-Roussillon, le nombre de fouilles moyennes diminue ; des appels d'offre ont été perdus face à la concurrence en début d'année et les prescripteurs, en sous-effectif, prescrivent plus lentement. En revanche, les chantiers liés aux grands travaux devraient permettre d'assurer au moins deux années de forte activité. Une fois ces opérations terminées, le volume d'activité pourrait à nouveau diminuer, ce qui rend aléatoire les perspectives d'embauche sous CDI.

Frédéric Joseph souligne que les entreprises qui embauchent n'ont jamais de perspectives sur 10 ans. Il pense que les prescriptions des grands travaux ont retardé les prescriptions

courantes comme l'a évoqué le Président du CT Méditerranée, ce qui permet aussi d'espérer que l'activité courante va remonter lorsque les grands travaux seront terminés.

Isabelle Schwindenhammer constate que les CDD réguliers ne sont pas tous affectés aux grands travaux (2 cas cités). Florence Parent cite 3 autres cas.

Frédéric Joseph demande si la direction interrégionale a transmis des besoins en CDI.

Compte tenu de ce qu'il vient d'expliquer, François Souq répond par la négative, souligne qu'en tout état de cause, il n'y avait pas de plan de recrutement programmé cette année et rappelle que la politique de recrutement relève de l'échelon national et doit être abordé dans les instances centrales.

Frédéric Joseph indique que les informations reçues du siège confirment que les ouvertures de postes concerneront les effectifs fonctionnels dans le cadre de la réorganisation fonctionnelle des directions interrégionales et que le plafond d'emploi opérationnel a été atteint. Cependant un plan de recrutement de 20 postes a été demandé par le SGPA CGT afin de compenser les départs à la retraite.

Anoine Rabine souligne que l'interrégion Méditerranée va effectivement être confrontée à plusieurs départs en retraite.

François Souq rappelle que les dernières embauches sous CDI en 2007, qui se sont appuyées sur une période de référence favorable, ont conduit au recrutement de 20% des agents de Paca. Ceux-ci se sont trouvés en situation de grand déplacement pendant plusieurs mois en raison de la baisse d'activité. Au regard de la stabilité de l'activité aujourd'hui, seuls quelques recrutements en Corse pourraient être envisagés.

Frédéric Joseph refuse ce discours même s'il convient que l'activité fluctue. Les grands déplacements ne doivent pas être un motif de refus d'embaucher des CDI. Les grands déplacements sont préférables à la précarité.

Isabelle Schwindenhammer fait part de l'aspect anxiogène de cette absence de perspective d'embauche pour les CDD réguliers et qui, de surcroît, se trouvent placés en concurrence face aux primo-contrats.

Frédéric Joseph dit qu'un point a été fait en février 2012 avec la direction générale qui a permis de déceler des agents qui ont au moins 5 ans d'ancienneté.

François Souq pense que Méditerranée n'est pas concernée par cet aspect à l'exception d'un poste administratif.

Sébastien Barberan demande les prévisions de départs à la retraite dans les 5 ans à venir.

François Souq pense que ces prévisions de départ à la retraite devraient faire l'objet dès maintenant de recrutements pour accompagner les jeunes agents et les former. Toutefois, l'interrégion est confrontée, à chaque ouverture de poste, à des mutations qui empêchent l'embauche de jeunes agents et qui ne permet donc pas de modifier la pyramide des âges et qui génère un manque de possibilités de promotion.

Frédéric Joseph considère que si des recrutements réguliers étaient réalisés cela engendrerait des promotions au choix.

François Souq rappelle que les promotions au choix se basent essentiellement sur l'ancienneté.

Frédéric Joseph considère qu'avant de promouvoir il faut cédésier les agents.

Isabelle Schwindenhammer préconise d'indiquer dans la fiche d'accueil le fait qu'aucun avenir n'est envisageable pour les primo-contractants.

Francis Cognard considère que c'est la dynamique d'emploi qui crée l'emploi.

François Souq répond qu'en tout état de cause, les éléments de décision ne relèvent pas de l'interrégion mais réaffirme que le système de mutation compromet l'embauche de jeunes agents.

Isabelle Schwindenhammer indique que certains contrats ne sont pas parvenus dans les temps (1 cas cité) et demande si les contrats vont au-delà du 31 décembre 2012.

François Souq répond que, compte tenu du niveau d'activité prévisible, les contrats peuvent se prolonger au-delà du 31 décembre 2012.

Antoine Rabine souligne que les agents qui reçoivent leur contrat en retard peuvent le signaler à la direction interrégionale qui fera remonter l'information au siège.

Isabelle Schwindenhammer aborde le problème des agents ayant des fins de contrats le vendredi à la place du dimanche ainsi que celui des agents primo-contractants embauchés en qualité de spécialiste alors que les CDD réguliers sont techniciens sur les chantiers pour réaliser le même travail.

Antoine Rabine précise qu'en ce qui concerne les dates de fin de contrat, les fins de mois prennent sur les fins de semaine, ce qui est le cas en l'occurrence. Il souligne que les primo-contrats ne sont généralement pas inexpérimentés. Ils peuvent avoir travaillé pour l'Inrap avec une interruption supérieure à un an et avoir acquis de l'expérience dans d'autres structures.

Isabelle Schwindenhammer regrette qu'aucune perspective d'avenir ne se présente pour les agents réguliers en CDD, d'autant plus que certains ont refusé de travailler pour la concurrence.

Les représentants du personnel considèrent que l'Inrap forme trop souvent des agents dont la concurrence bénéficie.

Point 9 - Suivi de l'application de la règle du 75/25 (pour info)

François Souq transmet des statistiques partielles dans la mesure où le système actuel ne permet que de distinguer la phase terrain de la phase post-fouille ; les activités de post-fouilles accomplies durant la phase de terrain ne peuvent donc pas être isolées.

Antoine Rabine note que seuls neuf agents dans l'interrégion consacrent plus de 75% de leur temps de travail à la phase terrain et propose d'étudier précisément les raisons de cette situation car en première analyse, il arrive dans certains cas que cela relève d'une démarche volontaire.

François Souq ajoute qu'une étude du poste de l'agent sur le terrain peut être réalisée.

Frédéric Joseph considère que l'employeur se doit de prendre en compte cette situation de travail qui conduira à une dégradation de l'état de santé des agents. Il insiste sur la nécessité pour l'employeur de mieux répartir le temps de travail.

Il donne des exemples d'agents qui ne voulaient pas faire de post-fouille notamment pour des raisons financières. De courtes périodes de post-fouille leur ont été proposées en concertation entre l'agent et l'AST. Parallèlement, une autre approche a été faite par les AST pour amener les responsables d'opération à modifier leur méthode de travail en dehors du simple partage du traitement primaire du mobilier. En effet, il n'est pas souhaitable que coexistent des responsables d'opération qui délèguent et ont donc plusieurs opérations dans l'année et des responsables d'opération qui ne délèguent pas et ne réalisent qu'une seule opération dans l'année. Ce principe pourrait également s'appliquer en Méditerranée.

François Souq pense qu'il faut réaliser une analyse de la situation des 9 agents sur une période longue.

Florence Parent demande une liste par matricule pour chaque agent avec le temps terrain et le temps hors terrain.

Frédéric Joseph souhaite identifier les agents qui d'année en année effectuent plus de 75 % du temps de travail sur le terrain. En effet, une seule année ne peut servir de référence car un agent a pu être affecté à un chantier important sur une longue durée. Une action préventive doit être mise en place afin d'éviter la dégradation de l'état de santé des agents avec l'apparition de maladies professionnelles lourdes.

Florence Parent s'interroge sur la dénomination valorisation et structure.

Antoine Rabine précise que ce sont des axes analytiques : valorisation correspond aux journées portes ouvertes et toutes autres actions de communication, structure correspond à des activités logistiques ou administratives réalisées par des agents opérationnels. Par ailleurs, les journées de fouille et de diagnostics sur 2.5 ans représentent 70 000 jours hommes qui se répartissent de façon homogène régionalement et par type d'opération même si effectivement des disparités peuvent être constatées d'une année à l'autre.

Frédéric Joseph demande de prendre l'année civile comme référence et de comparer d'une année sur l'autre.

Antoine Rabine considère que les périodes plus longues permettent d'identifier les phénomènes récurrents.

Frédéric Joseph souhaite avoir un point annuel par matricule afin de pouvoir comparer les différentes années et de vérifier si les mêmes agents sont concernés par le fait de passer plus de 75 % du temps de travail sur le terrain. Frédéric Joseph précise que quelque soit l'ancienneté, l'âge, le sexe l'agent peut rencontrer des problèmes de santé liés à ce mode de fonctionnement.

Francis Cognard se demande si le temps partiel présente un impact sur la diminution des maladies professionnelles.

Frédéric Joseph pense que le temps partiel répond à différents problèmes. Cette organisation du travail permet aux agents d'avoir des temps de repos en alternance avec le terrain afin d'éviter une trop grande fatigue.

Anne Richier considère que dans cette discussion, la population cible, à savoir les techniciens sont relégués au second plan. Afin d'approfondir l'analyse, la catégorie des neuf agents doit être communiquée.

Antoine Rabine confirme que les agents se trouvent en catégorie 2.

Pour Frédéric Joseph, l'organisation du travail sur la base du 75/25 se gère localement. Les agents rencontrant des difficultés doivent faire l'objet d'un suivi et doivent bénéficier d'une formation. En effet la mise en place de ces formations permet de prévenir certains problèmes de santé et d'éviter les futures restrictions médicales.

Antoine Rabine affinera les statistiques pour le prochain CT (par année, avec les matricules...)

Point 13 - Projet de procédure d'accueil des CDD (pour avis)

Antoine Rabine présente la procédure proposée. Les agents seront reçus par groupe en début de contrat par l'encadrement de la direction interrégionale et les AST. L'objectif est de mieux leur faire connaître l'Inrap et ses modalités de fonctionnement. Les réunions d'accueil devraient durer une demi-journée et débiter la semaine prochaine. Une série de documents leur sera remis.

Florence Parent demande si ce processus d'intégration s'appliquera également aux agents ayant eu de longues interruptions d'activité.

Artoine Rabine répond que ces agents bénéficient déjà au moment de leur reprise d'un entretien avec leur AST.

Ame Richier regrette de voter sur un projet qui n'est pas formalisé, qui ne mentionne notamment pas les destinataires.

Artoine Rabine souligne que c'est un document de fonctionnement qui sera évoqué en réunion de service et diffusé aux agents de Méditerranée.

François Souq soumet au vote le projet de procédure d'accueil.

La procédure d'accueil des CDD est adoptée à l'unanimité.

Francis Cognard préconise de mettre cette procédure d'accueil dans le suivi des points.

Pont 5 - Suivi et prévisions d'activité (pour information)

François Souq présente les éléments d'activité en 2012.

Près de 10 000 jours hommes seront consacrés aux diagnostics, avec la demande de modification budgétaire ; 17 500 à 18 000 jours hommes seront consacrés aux fouilles (18 050 jours hommes au budget). En Paca, les fouilles représentent 8 900 jours hommes, en Languedoc-Roussillon 8 700 jours hommes, en Corse 965 jours hommes. En diagnostic, les moyens consacrés aux grands travaux ont été augmentés en Languedoc et les diagnostics courants diminués. En Paca, environ les diagnostics représentent 3 500 jours hommes et en Corse 600 à 800 jours hommes. Au total, le budget de l'interrégion est de 28 000 jours hommes.

Pour 2013, le budget définitif n'est pas validé. Le volume consacré aux diagnostics devrait être équivalent à 2012. Les diagnostics grands travaux devraient représenter environ 1200 jours hommes pour le solde des opérations LGV et DA9 et l'éventuel démarrage du Gazoduc. En fouille, il est difficile d'estimer les prévisions mais la tendance est à la baisse des fouilles courantes. Les fouilles grands travaux devraient représenter 12 000 jours hommes au minimum, budget qui sera affiné en cours d'année. Ces fouilles sont chiffrées et déclenchées au fur et à mesure des arrêtés de prescription en fonction des rapports de diagnostics même si elles sont encadrées par un contrat d'une durée de 5 ans.

Les grands travaux vont donc représenter une part importante de l'activité de 2013. Avec encore certaines incertitudes, le démarrage des premières opérations est prévu en septembre avec une montée en charge jusqu'à la fin de l'année. En 2013, l'activité sera conséquente mais l'hypothèse d'un décalage de certaines opérations en 2014 n'est pas exclue et le post-fouille pourrait se poursuivre jusqu'en 2015. Ces grands travaux représentent environ 70 ETP opérationnels en 2013 pour 20 à 25 opérations. Les premières opérations seront les plus importantes en volume.

Concernant l'organisation de ces grands travaux, Jean-Yves Breuil a été nommé coordinateur, Christophe Tardy coordinateur adjoint. Le renforcement de l'équipe administrative est prévu pour supporter l'augmentation d'activité et de personnel sans isoler la gestion de ces opérations. Il devrait se concrétiser par un CDD pour le suivi des agents (ordres de mission, relevés de temps, frais, congés...) puis dans un deuxième temps, par un second CDD en fonction de l'augmentation de l'activité. Ces postes feront l'objet d'ouvertures de poste. Sont également prévus les recrutements d'un assistant technique et logistique en CDD et d'un assistant de prévention avec les DT DICT. Ces recrutements devraient intervenir avant la fin de l'année.

Sébastien Barberan s'étonne qu'un appel à candidature soit lancé malgré la présence d'un CDD régulier à la direction interrégionale.

Ces recrutements sont indépendants car cet agent a été prolongé en raison principalement des remplacements des congés d'été.

Lemontage des opérations verra la mise en place d'une cellule technique avec du renfort au niveau topographie et DAO en collaboration avec les agents travaillant déjà sur ces missions. Un agent devrait aussi être chargé de la gestion des mobiliers archéologiques.

Sébastien Barberan, en référence à la réponse du directeur interrégional au communiqué de la CGT, aborde la question de l'absence de locaux spécifiques pour les grands travaux et s'inquiète pour les phases de post-fouille, du manque de postes disponibles sur les centres de Nîmes et de Villeneuve les Béziers.

Marc Célié précise quelques points. La planification est assujettie aux modifications des dates de démarrage. Le rythme de transmission des prescriptions n'est pas encore connu. L'enveloppe globale est de 20 prescriptions de fouille pour le LGV et de 4 prescriptions pour l'A9. Une nouvelle campagne de diagnostic a débuté début septembre pour le LGV et des fouilles pourraient donc se déclencher selon les résultats.

Sur les 24 opérations de fouilles; 2 sont en cours de démarrage, 3 sont actuellement au stade du projet, le reste des dossiers de prescription n'a pas été transmis par le SRA. En effet, sur certains dossiers, les diagnostics sont à terminer et les rapports à passer en CIRA. Des simulations ont donc été réalisées et servent de base de travail mais la planification des opérations reste à définir.

François Souq ajoute que les dossiers sensibles seront traités en priorité afin de répondre aux contraintes de l'aménageur.

Francis Cognard pense que le problème des grands travaux est le risque d'implosion.

Marc Célié rappelle que l'intérêt pour l'aménageur d'avoir un opérateur unique est un lissage de l'activité sur longue période. Les contraintes de l'aménageur sont à deux niveaux, le respect des dates de libération de terrain au 31 décembre 2013 et le lancement d'une série d'ouvrage d'art sur l'ensemble de la ligne. Pour l'A9, le linéaire est moins important mais le prévisionnel de libération de terrain est également au 31 décembre.

Anoine Rabine ajoute une autre variable, les fouilles courantes qui ne doivent pas être négligées.

Marc Célié confirme que l'activité courante est à prendre en compte même si aucun dossier n'est prévu à l'heure actuelle dans le Gard.

François Souq mentionne deux fouilles prévues dans l'Hérault, une dans l'Aude, une en Corse et au deuxième semestre, le tramway de Montpellier.

Marc Célié insiste sur la nécessité de réaliser les opérations dans de bonnes conditions avec les locaux adaptés. Pour le terrain, un renforcement des bases de vie a été envisagé afin de permettre le traitement du mobilier.

Florence Parent pose la question du nombre de CDD qui seront embauchés d'ici la fin de l'année.

François Souq reprend la projection jusqu'à la fin de l'année et explique que les CDD ne seront pas embauchés uniquement sur les grands travaux, ils interviendront également sur les chantiers courants. D'autre part, l'embauche des CDD dépend des CDI disponibles dans les autres interrégions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Ile-de-France. D'ici la fin de l'année, c'est à priori environ 60 CDD qui doivent être embauchés tous chantiers confondus.

Francis Cognard revient sur le risque d'avoir un trop grand nombre d'opération en cours simultanément.

Marc Célié insiste sur la nécessité d'une relation constructive avec les aménageurs afin notamment d'éviter ce risque. Pour la post-fouille, des solutions de travail seront mises en place progressivement.

Sébastien Barberan pense qu'au 2^{ème} semestre 2013, de nombreuses phases de post-fouille seront en cours ce qui représente beaucoup d'agents difficiles à intégrer dans les bureaux existants.

François Souq considère qu'une bonne partie des agents ont un bureau, les autres agents pourront être répartis entre Villeneuve-les-Béziers et Nîmes.

Antoine Rabine souligne que le siège prévoit d'accorder des budgets pour les périodes de post-fouille pour l'obtention de matériel informatique supplémentaire par exemple en fonction des demandes qui seront transmises par la direction interrégionale.

Marc Célié précise que l'accord cadre sur le LGV n'est signé que depuis un mois. Le problème de la phase de post-fouille sera étudié et demande du temps pour mieux maîtriser les demandes à transmettre au siège.

Sébastien Barberan interpelle à nouveau le CT sur les problèmes de locaux. Selon les décisions prises, l'impact sera important sur la qualité et le fonctionnement des centres. Le fait de miser sur les capacités d'accueil des centres de Nîmes et de Villeneuve-les-Béziers peut amener à saturer les centres.

Marc Célié répond qu'à ce jour, il ne peut présenter de solution pérenne et que plusieurs scénarios doivent être analysés.

Francis Cognard aborde la logistique de l'interrégion.

Antoine Rabine répond que dans les postes ouverts en CDD le poste d'Assistant Technique inclut la mission logistique.

Francis Cognard pense qu'un agent en CDD sans expérience de l'Inrap rencontrera des difficultés pour assumer la mission.

Antoine Rabine dit que le logisticien actuel ne pourra pas assumer seul avec les correspondants de centre la charge supplémentaire de travail. Un relai a donc été prévu avec l'intégration qui centralisera les demandes liées aux grands travaux.

Francis Cognard souligne que la surcharge de travail logistique sur le secteur Paca va se poser pour 2013. Il demande si la gestion des EPI est prévue et si les budgets sont disponibles.

Antoine Rabine ne peut répondre précisément sur les disponibilités actuelles mais ce budget comme d'autres pourra être réajusté en fonction des besoins.

Florence Parent souhaite aborder l'activité sur le secteur Paca en 2013.

François Souq répond que deux fouilles sont effectivement décalées en 2013 : celle du Rove et du stade vélodrome à Marseille. Les prévisions de 2013 sont identiques à 2012. Comme d'habitude, la planification des fouilles est difficile à anticiper car les demandes ne sont transmises par les aménageurs qu'un ou deux mois avant la date de démarrage.

Florence Parent souhaite savoir si des réunions de service sont prévues pour présenter l'activité.

François Souq confirme que des réunions de service auront lieu en fin d'année ou en début d'année prochaine en fonction des plannings. Il ne souhaite pas à l'heure actuelle mettre en place des réunions par centre, la priorité est donnée aux réunions régionales et aux réunions de responsables d'opération.

Point 6 - Suivi de la concurrence (pour information)

Antoine Rabine présente l'enquête réalisée au niveau national qui permet des comparaisons avec les autres interrégions.

François Souq ajoute que sur Paca actuellement, l'Inrap obtient les marchés de fouilles (Mondragon, Aix-en-Provence...). En Languedoc-Roussillon, la situation est plus difficile ; des dossiers ont été perdus dans le Gard, l'Aude et les Pyrénées-Orientales pour des raisons de prix. Deux dossiers de fouille ont été obtenus dans l'Hérault.

Florence Parent demande les chiffres de la concurrence de 2012 et propose d'aborder ce point au CT de décembre 2012.

François Souq remettra ce point à l'ordre du jour du prochain CT.

Pont 10 - Questions diverses

Florence Parent aborde les délais de prévenance des agents en grands déplacements. A plusieurs reprises, des agents de Paca apprennent leur lieu d'affectation le vendredi soir pour le lundi matin en recevant leur bon de réservation d'hôtel. Un problème de communication paraît se développer.

François Souq va vérifier ce point. Concernant l'avancée du SGA, il précise que ce dossier devrait être mis en place début 2013. Méditerranée et GEN resteront les deux dernières interrégions pour lesquelles le SGA devra être mis en place.

Concernant la mission des gestionnaires de collections et l'organisation avec les agents. Une note est en préparation et sera proposée lors d'un prochain CT. Ce dossier demande de rencontrer les SRA afin d'aborder les différentes modalités de traitement, l'accès aux collections après leurs remises au dépôt...

Anne Richier demande pour le prochain CT d'aborder les questions des primes de suppléances et la note sur les correspondants de centre.

François Souq a modifié la note sur les correspondants de centre et a intégré les modifications. Il transmet également le projet de note sur le tutorat qui accompagne la transmission de la DG 121.

Anne Richier demande d'ajouter à la note sur les correspondants de centre le nom des agents chargés de cette mission.

François Souq en convient et mentionne Francis Cognard pour Marseille, Xavier Chadeaux pour Eguilles, Annie Pezin pour Saint-Estève et Daniel Copret pour Villeneuve-les-Béziers.

François Souq soumet au vote sous réserve des modifications de la note.

La note est adoptée à l'unanimité.

Anne Richier demande de vérifier auprès du siège le budget Tutorat de 20 jours pour l'interrégion. Elle récapitule les engagements pour le prochain CT :

- la liste détaillée du 75/25 par matricule, catégorie, avec le temps fouille et post-fouille
- l'étude concurrence 2012
- un point détaillé des primes de suppléance
- la note sur les réunions de chantier à soumettre au CHSCT

La prochaine séance est fixée le 11 décembre à Eguilles. Les représentants du personnel demandent la présence d'un AST de Languedoc et d'un AST de Paca.

Fin de la séance à 18h45

